

KLARA Home Relax*

de CHF 1.33 à CHF 1.46 maximum par heure travaillée et décomptée.

Le pack KLARA Home Relax disponible en partenariat avec la Mobilière comprend les trois éléments suivants:

Assurance accidents obligatoire

Dès que tu emploies du personnel de maison, tu es considéré comme un employeur et tu es légalement tenu de les assurer contre les accidents du travail.

Si ton employée de maison glisse sur le sol mouillé ou si ton jardinier tombe de son échelle, il est possible que des frais médicaux et hospitaliers doivent être réglés. En cas d'incapacité de travail durable, une rente pour incapacité de travail doit être versée à vie dans les cas les plus graves.

Tes avantages: Si tes employés de maison se blessent, vous êtes tous les deux entièrement protégés par l'assurance accidents et vous vous épargnez les tracas administratifs.

Protection juridique pour employeurs

La protection juridique pour employeurs te vient en aide en présence de différends relevant du droit du travail tels que des litiges concernant le paiement du salaire ou les décomptes des heures de travail. De nombreux particuliers souscrivent déjà une protection juridique individuelle à titre privé. D'une manière générale, de telles polices ne couvrent toutefois pas les conflits relatifs au droit du travail. Une protection juridique t'aide également si tu ne connais pas tes droits en cas de revendications de la part de tes employés.

La protection juridique est dépourvue de franchise, tu es protégé à concurrence de CHF 1 000 000.– et il n'y a aucune valeur minimale de litige. Quelle que soit l'ampleur de ton sinistre, nous nous engageons pour toi.

Tes avantages: Tu gagnes beaucoup de temps, tu t'épargnes beaucoup d'efforts et tu ne passes pas ton temps libre à étudier des paragraphes et des textes de loi sur Internet.

Casco habitation

La casco habitation te prémunit contre les dégâts occasionnés par tes employés de maison sur ton mobilier, par exemple si ta table en verre est rayée pendant le nettoyage. Contrairement à une idée reçue, de tels dégâts ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile privée des employés de maison.

Nous te remboursons tes dépenses liées aux dégâts à hauteur de CHF 3000.– et tu devras t'acquitter d'une franchise de CHF 100.–.

Tes avantages: Tu t'épargnes des discussions avec tes employés de maison, car l'assurance te rembourse tes dépenses liées au dégâts.

Composition
de ta prime



* Condition: paiement du salaire uniquement par virement bancaire, engagement uniquement en contrepartie d'un salaire horaire (8 h/semaine max. et salaire annuel maximal de CHF 10 000.–), uniquement pour du personnel de nettoyage et/ou des nannies.

Composition de ta prime

Les primes dépendent du salaire horaire que tu verses à tes employés de maison. Le décompte ne porte que sur les heures de travail effectivement réalisées pour toi.

Salaire horaire	Prime
CHF 22.–	CHF 1.33
CHF 23.–	CHF 1.34
CHF 24.–	CHF 1.35
CHF 25.–	CHF 1.35
CHF 26.–	CHF 1.36
CHF 27.–	CHF 1.36
CHF 28.–	CHF 1.37
CHF 29.–	CHF 1.37
CHF 30.–	CHF 1.38
CHF 31.–	CHF 1.38
CHF 32.–	CHF 1.39
CHF 33.–	CHF 1.40
CHF 34.–	CHF 1.40
CHF 35.–	CHF 1.41
CHF 36.–	CHF 1.41
CHF 37.–	CHF 1.42
CHF 38.–	CHF 1.42
CHF 39.–	CHF 1.43
CHF 40.–	CHF 1.44
CHF 41.–	CHF 1.44
CHF 42.–	CHF 1.45
CHF 43.–	CHF 1.45
CHF 44.–	CHF 1.46
CHF 45.–	CHF 1.46